Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025104CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 104

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

PARTENARIAT 2023-2026 AVEC L'OC CESSONNAIS FOOTBALL AVENANT N°1 A LA CONVENTION

Entendu l'exposé de M. l'adjoint à la vie associative, aux sports et à la logistique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission vie associative, sports et logistique du 15 décembre 2025,
Considérant la sollicitation du club pour une subvention exceptionnelle de 15 000 € au regard de leurs difficultés financières en cette fin d'année 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2023-2026 avec l'OC Cessonnais Football.

Annexe :

- Convention de partenariat 2023-2026 avec l'OC Cessonnais football - Avenant n°1.